



MAIRIE de HUISSEAU-SUR-COSSON
Loir-et-Cher

SÉANCE DU 23 JANVIER 2014

Le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à 20 heures 30, sous la présidence de Monsieur Joël DEBUIGNE, Maire de Huisseau sur Cosson, suite à la convocation du 16 janvier 2014 adressée et publiée le même jour.

Présents :

Monsieur Joël DEBUIGNE, Maire.

Mesdames et Messieurs les Adjointes

Bruno MOREAU, Claire CAILLON, Gilles RADE, Yvette LANÇON, André MICHELIN.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Joël BARON, Séverine BENONIE, Virginie COURTOIS, Maryse FERMÉ, Laurent FUSIL, Bertrand GRISEL, Christophe GUETROT (arrivé à 20h35), Stéphanie JARDIN, Marcel ROUX.

Absents :

Sandrine ANDERT, qui donne pouvoir à Bertrand GRISEL,
Agnès COULBEAU, qui donne pouvoir à Bruno MOREAU,
Sylvie RIBAIMONT.

Secrétaire de séance :

Monsieur Bertrand GRISEL.

Approbation du procès verbal du Conseil Municipal du 12 décembre 2013

Il est approuvé à l'unanimité.

Délibération N°001/ janv -2014

FINANCES - MANDATEMENT DES ECHEANCES AVANT LE VOTE DU BUDGET

La Commune peut, par délibération, décider d'engager, de liquider et surtout mandater, donc de payer des dépenses dans la limite de 25 % des investissements budgétés l'année précédente.

Soit un montant maximum de 221 125 euros (884 501.22 x 25 %)

A ce jour, nous sommes en possession des factures suivantes :

Nouvelle République (Annonce PLU) : ----- 133.66

Nouvelle République (Annonce PLU) : ----- 142.42

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à procéder au mandatement de ces factures, et dans la limite de 25 % du budget général 2013.

Délibération N°002/ janv -2014

AVENANT A LA CONVENTION SPA

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un avenant au contrat passé avec la SPA 41, modifiant la cotisation annuelle, ajustée au nombre d'habitants du dernier recensement soit 0.54 € x 2193 habitants = 1184.22 euros.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cet avenant et autorise Monsieur le Maire à le signer.

CESSION DE TERRAIN A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GRAND CHAMBORD

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Communautaire a, par délibération du 16 décembre 2013, proposé l'acquisition de la parcelle cadastrée section AZ N°107 sur laquelle sera implantée la future station d'épuration, au prix de 1 euro auxquels seront ajoutés les honoraires liés à l'acte.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide de céder à la Communauté de Communes du Grand Chambord la parcelle AZ N°107 d'une contenance de 9000 m² au prix de 1 euro, frais liés à l'acte à leur charge.

Désigne Maître BRUNEL pour la rédaction de l'acte.

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

MEDIATHEQUE - BUDGET DE FONCTIONNEMENT - BUDGET 2014

Monsieur André MICHELIN, adjoint aux finances, présente au Conseil Municipal le budget prévisionnel de fonctionnement de la médiathèque.

- 30 300 euros de dépenses
- 5 000 euros de recettes

Soit un reste à la charge de la Commune de 25 300 euros.

Il précise que 2014 est la première année complète de fonctionnement, que 2 euros par habitant doivent être consacrés à l'acquisition de la base documentaire (livres, revues, CD, DVD).

La médiathèque compte à ce jour presque 200 adhérents.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des différents éléments, à l'unanimité, adopte le budget prévisionnel de fonctionnement de la médiathèque.

Les crédits seront inscrits au budget primitif 2014.

PEOPLE & BABY - RAPPORT D'ACTIVITE ET BUDGET PREVISIONNEL - BUDGET 2014

Monsieur André MICHELIN, adjoint aux finances, présente au Conseil Municipal le rapport d'activités du multi-accueil « Les P'tits Loups » pour la période de mai à octobre 2013. Le taux de fréquentation est bon.

Il présente également au Conseil Municipal le projet de budget 2014. Il précise que ce projet correspond aux attentes de la collectivité. Les comptes définitifs de 2013 seront présentés en avril.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le rapport d'activités et le budget prévisionnel 2014.

INDEMNITE COMPLEMENTAIRE POUR ELECTIONS

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu l'arrêté ministériel en date du 27 février 1962 relatif aux indemnités forfaitaires pour travaux supplémentaires susceptibles d'être allouées à certains fonctionnaires communaux.

Vu le décret N°2002-60 du 14 janvier 2002 modifié relatif à l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires,

Vu le décret N°2002-63 du 14 janvier 2002 modifié relatif à l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires,

Considérant qu'il convient de prendre une nouvelle délibération pour les consultations électorales en raison de la modification des textes relatifs à cette indemnité.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DIT que lors des consultations électorales les agents titulaires ou contractuels qui seront amenés à effectuer des heures supplémentaires auront la possibilité de choisir l'une des options suivantes :

- Récupération des heures avec majoration de la récupération.
- Paiement d'une indemnité horaire pour travaux supplémentaires pour les agents qui peuvent en bénéficier dans la limite du contingent mensuel.
- Paiement d'une indemnité forfaitaire complémentaire pour les agents ne bénéficiant pas de l'IHTS - le montant sera égal au montant moyen de l'IFTS de 2^{ème} catégorie en vigueur au 1^{er} janvier de l'année au cours de laquelle le scrutin a lieu, affecté d'un coefficient multiplicateur dans la limite de 8, de façon à déterminer un crédit par bénéficiaire et par tour de scrutin.

DIT que ces dispositions seront applicables à compter du 1^{er} février 2014 et précise que les crédits sont inscrits au budget, chapitre 012.

Délibération N°007/ janv -2014

RYTHMES SCOLAIRES

Madame Claire CAILLON, adjointe aux affaires scolaires, rappelle au Conseil Municipal la réforme sur les rythmes scolaires.

A l'issue des réunions qui ont eu lieu entre les élus, les enseignants, les représentants des parents d'élèves, le personnel communal, il est présenté l'emploi du temps qui sera mis en place à la rentrée de septembre 2014.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le planning des rythmes scolaires, qui sera transmis à l'IEN pour avis.

Planning en annexe.

CONVENTION AVEC MONSIEUR BOULANGER « Les Ecuries d'Imasi »

Monsieur Bruno MOREAU, adjoint à l'urbanisme, rappelle au Conseil Municipal, la demande de Monsieur BOULANGER de pouvoir disposer du terrain communal situé à côté de son exploitation pour le pâturage des chevaux.

Il donne lecture au Conseil Municipal d'un projet de convention.

Il est proposé de rencontrer Monsieur BOULANGER.

Le document sera soumis pour approbation définitive lors du prochain Conseil Municipal.

AFFAIRES DIVERSES

1/ Madame Claire CAILLON, adjointe aux affaires scolaires, informe le Conseil Municipal de la mise en place du nouveau circuit scolaire du collège de Bracieux. Elle rappelle l'importance que les véhicules ne stationnent pas au niveau de l'Eglise sur l'arrêt des bus.

2/

Délibération N°008/ janv -2014

COMMUNES SINISTREES DU VAR

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réception d'une demande d'aide aux Communes sinistrées du Var.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de verser un don de 1 000 euros à l'association Carrefour des Communes destiné aux Communes sinistrées du Var par les inondations du 19 janvier 2014.

La séance est levée à 21 heures 40.



Le Maire,

Joël DEBUIGNE

		Semaine scolaire (répartition temps scolaire et périscolaire)																								
		7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
HORAIRES de l'ECOLE	Lundi	[Grid with colored cells: Yellow, Green, Purple, Yellow, Green, Purple, Yellow, Green, Purple, Yellow, Green, Purple, Yellow, Green, Purple, Yellow, Green, Purple, Yellow]																								
	Mardi	[Grid with colored cells: Yellow, Green, Purple, Yellow, Green, Purple, Yellow, Green, Purple, Yellow, Green, Purple, Yellow, Green, Purple, Yellow, Green, Purple, Yellow]																								
	Mercredi (ou Samedi)	[Grid with colored cells: Yellow, Green, Purple, Yellow, Green, Purple, Yellow, Green, Purple, Yellow, Green, Purple, Yellow, Green, Purple, Yellow, Green, Purple, Yellow]																								
	Jeu	[Grid with colored cells: Yellow, Green, Purple, Yellow, Green, Purple, Yellow, Green, Purple, Yellow, Green, Purple, Yellow, Green, Purple, Yellow, Green, Purple, Yellow]																								
	Vendredi	[Grid with colored cells: Yellow, Green, Purple, Yellow, Green, Purple, Yellow, Green, Purple, Yellow, Green, Purple, Yellow, Green, Purple, Yellow, Green, Purple, Yellow]																								

Légende : (utiliser les fonctions « sélectionner » puis « trame de fond » pour colorer les cases ; chaque case ci-dessus représente ¼ d'heure)

- Temps de classe (24 h au total pour la semaine)
- Temps de repas et pause méridienne (1 h 30 minimum)
- Activités périscolaires (T.A.P) et A.P.C.
- Temps garderie ou ALSH (éventuellement payante)
- Temps garderie ou structure type ALSH gratuite

Dérogation demandée : oui non

Type de dérogation :

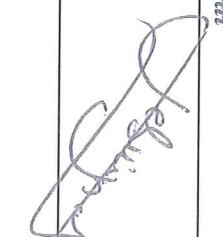

1) *durée de la journée de classe* (expliquer le type de dérogation demandée)
 2 jours à 6h d'enseignement et 2 jours à 4h30
 Changement au semestre pour les jours de TAP (lundi / jeudi ou mardi / vendredi)

2) *samedi au lieu du mercredi*

Date de la délibération du Conseil Municipal (ou SIVOS) : 23 janvier 2014

Date du Conseil d'école : Comité de pilotage avec les enseignants le 19 décembre 2013

Visa (et observations éventuelles) de l'I.E.N. de la circonscription :

Validation par le DASEN :

[Empty box for validation]

		Semaine scolaire (répartition temps scolaire et périscolaire)												
		7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19
HORAIRES de l'ÉCOLE	Lundi	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19
	Mardi	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19
	Mercredi (ou Samedi)	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19
	Jeu	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19
	Vendredi	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19

Légende : (utiliser les fonctions « sélectionner » puis « trame de fond » pour colorer les cases ; chaque case ci-dessus représente 1/4 d'heure)

- Temps de classe (24 h au total pour la semaine)
- Temps de repas et pause méridienne (1 h 30 minimum)
- Activités périscolaires (T.A.P) et A.P.C.
- Temps garderie ou ALSH (éventuellement payante)
- Temps garderie ou structure type ALSH gratuite

Dérogation demandée : oui non

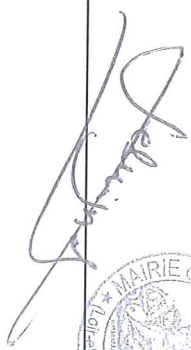

Type de dérogation :

- 1) *durée de la journée de classe* (expliquer le type de dérogation demandée)
2 jours à 6h d'enseignement et 2 jours à 4h30
- 2) ~~samedi~~ ~~au lieu du mercredi~~ Changement au semestre pour les jours de TAP (lundi / jeudi ou mardi / vendredi)

Date de la délibération du Conseil Municipal (ou SIVOS) : 23 janvier 2014

Date du Conseil d'école : Comité de pilotage avec les enseignants le 19 décembre 2013

Visa (et observations éventuelles) de l'I.E.N. de la circonscription :

Validation par le DASEN :